République Française
Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de LUNEVILLE

Commune de CIREY-SUR-VEZOUZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 23 JANVIER 2020

Date de convocation	17/01/2020
Date d'affichage	27/01/2020

L'AN DEUX MIL VINGT, LE VINGT-TROIS JANVIER à 20 heures
Le conseil municipal de Cirey-sur-Vezouze s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. René ACREMENT, Maire.

Etaient :

↳ Présents : tous les conseillers sauf,

Absents

Excusés : MM. JOST Laurent, SERRIERE Gérard
Mmes MAUCOURT Laetitia, CRUCIANI Mireille, CHAFFOTTE Marie-Christine

Excusé-représenté : M. CHATEL Régis représenté par M. ACREMENT René

NOMBRE DE			
CONSEILLERS EN EXERCICE	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS
18	12	1	13

SECRETAIRE : Mme Arlette GEHWEILER est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 05/12/2019 a été adopté à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT
REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SE RAPPORTANT A LA TRANCHE OPTIONNELLE

Dans le cadre des travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif de la commune le conseil municipal a décidé de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour un montant total de 361 344 €.

SOUSCRIPTION AU CONTRAT MUTUALISE GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

Dans le cadre du contrat de prévoyance qui assure aux agents le versement de prestations complémentaires en cas d'arrêt de travail prolongé, le conseil municipal a décidé de modifier la délibération n° 2635 du 05/12/2019 avec une participation de la collectivité à compter du 01/01/2020.

- **Garantie 1 :** Risque « incapacité temporaire de travail » : *(0.70%).*

PRIX DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2020

Le conseil municipal a décidé de fixer le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020 comme suit :

- le prix de base du m3 d'eau à 1.25 € HT
- la redevance de collecte et de transport pour l'assainissement à 2.04 €/m3
- la maintenance par abonnement à 15 € HT
- la redevance de prélèvement à 0.06 € HT/m3
- la redevance de pollution à 0.350 € HT/m3
- la redevance de modernisation des réseaux et de collecte à 0.233 €HT/m3

INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Dans le cadre de la mise en place d'une chaufferie biomasse pour les écoles, le montant des travaux s'élève à 220 000 € HT. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, programme 2020 et le conseil municipal a décidé de solliciter cette aide financière auprès des services de l'Etat.

INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF REGIONAL DE SOUTIEN AU BOIS ENERGIE

Dans le cadre de la mise en place d'une chaufferie biomasse pour les écoles, le montant des travaux s'élève à 220 000 € HT. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la région et le conseil municipal a décidé de solliciter cette aide financière auprès des services du conseil régional.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA 2E DB : DEMANDE DU SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Dans le cadre de la réfection de voirie de la rue de la 2ème DB, le montant des travaux s'élève à 7 008,75 HT. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, programme 2020 et le conseil municipal a décidé de solliciter cette aide financière auprès des services de l'Etat.

Le Maire,
René ACREMENT